



BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Discours des vœux → 2
- ENS → 4
- Téléphonie → 5
- Infos diverses → 6
- Conseil Municipal → 7
- Conseil municipal → 8
- Associations → 10
- Vie de la Cité → 12

à l'ombre du baou

n°44 - mars 2018



Annotaines, Annotains, chers amis

Le premier numéro de l'année de votre journal municipal «l'Ombre du Baou» est toujours l'occasion de retracer le discours présenté lors de la cérémonie à la population ; vous trouverez ainsi relaté dans les colonnes qui suivent, ce discours.

Comme vous le constaterez à la lecture de ces lignes, nous continuons d'oeuvrer sans relâche pour le maintien et l'embellissement de notre village, malgré la baisse constatée et effective des dotations faites aux communes par l'Etat.

Que ce soit par des actions au quotidien, mais aussi et surtout via des projets plus importants et structurants, soyez assurés que nous travaillons dans le sens de l'intérêt commun, pour le bien de tous.

Comme nous vous y avons habitués depuis de nombreuses années, tout cela se fait dans le cadre d'une gestion saine et maîtrisée de nos finances, sans impact sur la fiscalité locale et donc pour votre porte-feuille.

De beaux projets s'ouvrent à nous dans les

mois qui viennent, et nous vous tiendrons informés des avancées dans les éditions à venir.

Je terminerai cette introduction par une citation de Beaumarchais qui résume bien notre action : « La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre ».

Avec mes sentiments annotains les plus amicaux,

Jean BALLESTER
Maire d'Annot



Discours des Voeux 2018

*«Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses,
Mesdames et Messieurs, chers amis,*

L'ensemble du Conseil Municipal et moi-même avons grand plaisir à vous retrouver à nos côtés cette année encore pour cette cérémonie qui célèbre la nouvelle année.

Cette cérémonie est un moment privilégié qui permet à notre communauté villageoise de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité.

En cette période difficile que nous traversons, la commune, cellule élémentaire de notre démocratie, demeure l'institution la plus respectée des français car le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifices ou intermédiaires, et je le crois au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours, et je ne vous cacherai pas mon inquiétude de voir en application de la loi NOTRE les compétences qui géraient notre quotidien transférées progressivement à cette grande Communauté de Communes, en souhaitant vivement que cet éloignement soit compensé par des moyens mis en commun bénéfiques pour nos collectivités.

Janvier se profile donc avec son cortège de froid, de neige mais aussi des jours qui s'allongent et portent en germe l'éclosion du printemps, saison de la renaissance par excellence. Mais janvier est aussi le mois des voeux, période où chacun est enclin à exprimer ses aspirations profondes et ses attentes tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Alors à toutes et tous chers amis, je vous souhaite une excellente année 2018, remplie de santé, bonheur et réussite dans vos projets.

Nous ne fermerons pas le livre de la vie de cette année 2017 sans avoir une pensée pour tous les annotains qui nous ont quittés, toujours nombreux et souvent trop tôt.

Nous aurons aussi une pensée pour ceux qui ont connu la maladie, la souffrance.

Ce moment privilégié me donne l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux annotains qui ont choisi notre cité pour y vivre. Qu'ils se sentent ici chez eux et intègrent au plus vite notre vie locale, ne serait-ce qu'au travers de nos nombreuses associations.

Si 2017 fut une année importante sur le plan électoral (présidentielles et législatives), je pense que vous conviendrez avec moi qu'à Annot comme en PACA et en France, c'est la sécheresse exceptionnelle qui a été le fait marquant de l'année et si comparativement à d'autres notre commune n'a été que peu impactée par ce phénomène, et ce grâce à l'action que nous avons conduit ces dernières années par une véritable chasse aux fuites et entretien du réseau mais aussi par les travaux de l'Association syndicale des canaux annotains permettant d'économiser l'eau de la ville pour l'arrosage des jardins.

Ce qui m'amène à dire que les années à venir seront (le réchauffement de la planète est bien là) une préoccupation que nous devons toutes et tous partager.

Je voudrais enfin saluer les nombreuses associations qui animent la vie de notre cité, et remercier tous les bénévoles qui agissent dans l'ombre mais avec enthousiasme et permettent à nos concitoyens de trouver les animations qui les passionnent mais aussi un lieu de rencontre et d'échange.



La saison estivale 2017 fut très intense et les manifestations très variées, pour le plaisir bien sûr de notre clientèle estivale mais aussi pour nos concitoyens.

Comme vous avez pu le voir nous avons lancé le programme de rénovation de notre mairie qui comprend l'isolation par l'intérieur, le changement des menuiseries dans le cadre de la rénovation énergétique et bien entendu la réfection des façades qui sera terminée dès les beaux jours.

Au rayon des réalisations à noter, nous trouvons :

- l'installation d'un panneau lumineux permettant une information de qualité pour les habitants,
- l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques,
- les travaux de renforcement des berges de la Vaïre au droit du centre équestre suite aux graves intempéries de novembre 2016,
- notre commune s'est portée acquéreuse du bureau de poste cédé par la filiale de la Poste
- dans le cadre du programme des grès, nous avons relancé le comité de pilotage de l'espace naturel sensible afin de poursuivre l'entretien et l'aménagement de ce site prisé par les grimpeurs et randonneurs (21 500 passages en 2017),
- enfin cette année 2017 a été une année de travail dans l'élaboration de l'AVAP et du PLU, travail au long cours qui sera terminé à l'automne 2018.



Dans les prochains mois débiteront les travaux de réfection de plusieurs rues du Centre Ancien (Rue du Peyrard, Rue Notre-Dame, Grand Rue et Rue des Vallasses). Nous profiterons de l'ouverture de ces rues pour dérouler des gaines destinées au passage de la fibre optique en vue de la desserte du Centre Ancien. Cette fibre optique devrait dans un premier temps desservir les entreprises et par la suite tous les usagers.

Construite il y a près de 30 ans, une partie de l'infrastructure (les chalets) du Pré Martin nécessite d'être rénovée. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de lancer dès 2018 une première tranche de rénovation concernant 12 chalets. Pour mener à bien une telle opération, la commune a sollicité l'appui financier de plusieurs partenaires publics pour qui cet équipement relève d'une importance stratégique pour un développement du tourisme de groupe à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal.

Pour nos amis de Rouaine sera réalisé l'aménagement du lavoir ainsi que la réfection de la toiture de la chapelle.

Notre commune a postulé pour accueillir l'atelier de transformation végétale qui pourrait être installé dans les anciennes cuisines et réfectoire de la Respelido. Ce projet porté par la Communauté de Communes est né de l'association «Châtaignes des Grès», que nombre d'entre vous connaissent. Ce dossier confirmerait ainsi la vocation agroalimentaire de notre village au sein de la Communauté de Communes. Renforcer cette filière, c'est consolider les emplois de demain.

Je citerai Antoine de Saint-Exupéry en disant «Dans la vie, il n'y a pas de solutions, il y a des forces en marche. Il faut les créer et les solutions suivent». Je me dois aussi de rappeler le début d'agrandissement des bâtiments de la Maison d'Amélie qui devraient être achevés pour le début de la saison prochaine et permettre à cette structure de poursuivre son développement. Merci à Mme Muriel NATALI-LAURE, sa Présidente, pour son action qui rejaillit sur la renommée de notre cité.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir obtenu la 2e fleur dans le cadre du fleurissement mais aussi de critères tels que la propreté ; un grand bravo à notre équipe de la voirie pour son engagement dans cette action.

Cela me donne l'occasion de remercier le personnel communal pour son travail mais aussi mes proches collaborateurs, adjoints et conseillers municipaux pour leur engagement (et leur patience pour me supporter).

Avant de conclure ces propos de jour de l'an, mes pensées se tournent avec gratitude vers celles et ceux qui rendent possible notre travail et je profite de cet instant privilégié de fête pour les remercier de leur confiance mais plus encore de l'amitié qu'ils me témoignent tout au long de l'année.

À toutes et à tous, chers amis annotains, une excellente année 2018.

Que l'annado que ven siegue ben granada et ben acoumpagnado, afin que l'an que ven se li sian pas maï que li sieguen pas men.

Merci de votre attention.»



L'Espace Naturel Sensible des grès d'Annot : un patrimoine d'une grande richesse et un atout de développement important pour notre commune

D'une superficie de 162ha, l'Espace Naturel Sensible (ENS) des grès d'Annot est un site classé au niveau national depuis 1921 et au niveau départemental depuis quelques années.

Plusieurs études réalisées ces dernières années ont mis en évidence la grande richesse patrimoniale naturelle et culturelle de ce site.

Au niveau culturel et historique, le site comprend plus de 70 abris sous roche, l'ancien habitat médiéval à Vers la Ville, des maisons semi-troglodytiques, des abris de bergers...

De nombreux lieux font l'objet d'histoires et de légendes (par exemple « la chambre du Roi ») et il présente un grand intérêt paysager à de nombreux égards (chaos de blocs, zone des roubines, la traversée du surplomb, forêt de châtaigniers, arche des Portettes...). Sur le plan du patrimoine naturel, les grès d'Annot se caractérisent d'une part par une géologie remarquable et renommée au niveau international, et d'autre part, par une grande diversité tant floristique que faunistique. En particulier, les grottes, les falaises et les vieux arbres abritent de nombreuses espèces de chauves-souris dont 7 sont protégées au niveau national et international. Cette grande richesse des milieux naturels et des espèces a ainsi induit des mesures de classement environnementale du site en « ZNIEFF » de type 2 et de type 1 ainsi qu'au titre de la « Directive Habitats ».

Un site de plus en plus attractif et propice à de multiples activités

Le site des grès d'Annot est de plus en plus fréquenté et attire un public très varié : des randonneurs, des familles en promenade, des grimpeurs, des cueilleurs de champignons et des chasseurs. Les données récoltées par les éco-compteurs placés au bord du sentier illustrent bien cette augmentation : par exemple, en novembre 2017, déjà plus de 21 500 passages ont été comptabilisés alors qu'ils n'étaient que 19 711 pour toute l'année 2016.

Le succès croissant du « train des pignes à vapeur » - plus de 16 000 touristes arrivent à Annot via ce mode de transport entre mai et octobre - contribue très probablement à cet accroissement de la fréquentation.

Mais en 2017, les reportages audiovisuels qui ont été diffusés dans les médias (« Des Racines et des ailes », « Journal de 13H » sur France 2) ont aussi eu un impact très important.

Ainsi, cet automne, dans les jours et les semaines qui ont suivi ces diffusions, on a pu constater des pics de fréquentation parmi les plus importants de l'année et un parking de la gare véritablement saturé plusieurs week-end d'affilée.

L'ENS est aussi de plus en plus fréquenté par les grimpeurs, notamment du fait de la montée en puissance de la fête de

l'escalade, « Annot à bloc », organisée par la Mairie, mais aussi par les activités sur site réalisées par l'association « Vive les Gestes ».

Les grimpeurs viennent désormais toute l'année et sont en provenance de plusieurs régions de France et de nombreux pays.

Cette évolution constitue clairement un atout pour notre commune. Elle participe de son attractivité aux niveaux régional, national et international et elle s'avère bénéfique pour notre économie locale. Dans cette optique, un développement mesuré de l'escalade est donc souhaitable dans les années à venir et doit continuer à être géré de façon à préserver le patrimoine naturel et culturel.

Vers une gestion durable

Dans le cadre du classement « Espace Naturel Sensible », un comité de pilotage a été mis en place pour associer la diversité des acteurs publics (Etat, Région, Département, Commune) et privés (associations) qui sont concernés par le site des grès. Réuni le 19 décembre dernier au Campus Platon, ce comité a dressé un bilan des opérations engagées ces dernières années à la fois pour préserver la richesse écologique, géologique et paysagère du site et pour valoriser cet espace de pratiques pour les grimpeurs et les randonneurs et en sensibilisant le public via des outils pédagogiques.

Le sentier des grès a ainsi fait l'objet de nombreux aménagements et des panneaux de signalisation et d'interprétation ont été installés au fil des ans. Le sentier doit toutefois être entretenu chaque année du fait des intempéries mais aussi du fait du vandalisme récurrent (dégradation des panneaux). Ce qui n'est pas sans générer des coûts importants pour la Municipalité.

En 2018, l'entretien du sentier des grès sera transféré à la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon, qui a décidé la prise de cette compétence récemment.

Des livrets de découverte bilingues ont aussi été réalisés et diffusés ces dernières années, ainsi que des livrets pédagogiques pour les enfants, des « flyers » et des affiches.

La réédition de livrets de découverte est envisagée pour 2018, de même qu'une plaquette topo d'escalade qui pourrait intégrer une valorisation du patrimoine naturel et culturel du site.

La commune prévoit également de réaliser la restauration de plusieurs abris sous roche dès cette année, de façon à préserver ce patrimoine historique fragile. Enfin, lors de cette réunion, il a été décidé qu'un plan de gestion durable de l'ensemble du site associant l'ensemble des acteurs concernés sera élaboré dans les prochains mois. Pour réaliser ces différentes opérations, la commune sollicitera des subventions auprès de plusieurs partenaires publics.



Les services de la Commune et les élus sont saisis de façon récurrente depuis maintenant plus d'un mois à propos de problèmes de téléphonie qui sont de trois ordres :

- coupure de lignes de téléphone fixe pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines
- coupures de liaisons internet pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines
- absence de réseau de téléphone mobile pendant plusieurs jours

Ces pannes peuvent être d'origine et de nature différentes mais elle ont en commun de pénaliser lourdement la vie sociale et économique d'une zone rurale comme la nôtre qui aujourd'hui ne peut plus se passer de ce type d'outil de communication ; elles fragilisent aussi la partie la plus âgée de la population si on prend en compte les aspects liés à la sécurité et au services de soin et de santé.

Face à cet état de fait et à la répétition des périodes où les communications sont perturbées, le Conseil Municipal de la commune d'Annot, réuni le mercredi 24 janvier 2018, a souhaité attirer l'attention des autorités de l'Etat, de la Région, du Département et des entreprises concernées sur une situation qui se dégrade au fil du temps et qui, au delà des perturbations de la vie de tous les jours, pourrait avoir des conséquences plus graves.

Le Conseil Municipal a ainsi demandé :

- que les délais contractuels de réparation et de remise en service soient respectés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui
- que les infrastructures de télécommunication fassent l'objet des investissements nécessaires et de l'entretien courant qui garantissent leur fiabilité et leur bon fonctionnement
- que les travaux programmés concernant le déploiement de la fibre optique à partir de la ligne des Chemins de Fer de Provence, régulièrement repoussés, soient effectifs dès le premier semestre 2018

La requête de la Municipalité a trouvé un écho et une réponse nous a été communiquée par les services de la Préfecture, reproduite ci-dessous en substance :

LE PRÉFET

à

Monsieur le Maire d'Annot

OBJET : Motion du conseil municipal d'Annot concernant des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication.

Par courrier réceptionné par mes services le 1^{er} février 2018 vous m'avez transmis une motion de votre conseil municipal qui a souhaité attirer mon attention sur des dysfonctionnements récurrents des réseaux de télécommunication sur le territoire de votre commune en mettant en évidence les inquiétudes et les attentes qui en découlent pour l'ensemble du tissu socio-économique communal.

Après avoir pris l'attache de l'opérateur Orange, je peux vous apporter, en réponse, les éléments d'informations suivants :

- Concernant la téléphonie mobile : le site mobile Annot-Scaffare-TDF a subi de nombreuses interventions techniques (swap technique), en raison de l'installation de la 4 G, qui ont pu dégrader le service temporairement. L'opérateur indique que l'installation de la 4G est effective sur ce site depuis le 6 février 2018.
- Concernant la téléphonie fixe-internet : l'opérateur indique que le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) d'Annot est fibré en propre par Orange et qu'il est équipé de 2 DSLAM Giga Ethernet depuis décembre 2016 (équipement actif raccordant les lignes de cuivre d'abonnés pour fournir un service de données ADSL...).

L'opérateur précise sur ce sujet que de nombreux clients, parmi lesquels figurent des entreprises, ne bénéficient pas des services les plus modernes car ils n'ont pas demandé la migration de leurs contrats (celle-ci n'est pas automatique). Il conviendrait donc que les personnes ou entreprises qui en exprimeraient le besoin se rapprochent de leurs opérateurs dans une démarche commerciale pour faire évoluer leurs contrats en fonction de leurs besoins.

Je vous laisse le soin de diffuser ces informations à vos administrés et reste attentif aux problématiques qui peuvent affecter le bon fonctionnement des réseaux de télécommunication dans les territoires.



CCAPV : notre nouvelle communauté de communes

Pour notre nouvelle communauté de communes, la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon), Sources de Lumière, l'année 2017 aura été l'année de l'organisation administrative, technique et financière, sans changement majeur pour la population du territoire.

L'année 2018 verra, elle, l'application des premières décisions prises en décembre dernier, relatives aux compétences.

Désormais la CCAPV aura les compétences suivantes en plus du tourisme, du développement économique, des ordures ménagères et de l'élaboration des documents d'urbanisme qui sont obligatoires.

Promotion et mise en valeur de l'environnement et maîtrise de la demande en énergie

- action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- élaboration et mise en œuvre d'un plan climat énergie territorial
- reprise de l'animation du territoire sur le thème de la forêt ; accompagnement des communes dans leurs projets
- animation du dispositif TEPCV sur les thématiques énergie, mobilité et biodiversité en lien avec le PNR du Verdon
- accompagnement du territoire dans le domaine des risques naturels, connaissance, systèmes d'alerte, assistance aux communes,
- actions d'accompagnement autour de la GEMAPI (gestion de l'eau des milieux aquatiques et protection contre les inondations)

Politique du logement et du cadre de vie

- études et actions concernant l'amélioration de l'habitat, de l'offre locative et de la qualité des logements (OPAH, PIG), rénovation énergétique.
- conseil et assistance aux communes et aux habitants sur les questions d'habitat.
- amélioration du cadre bâti villageois (opération façades et toitures).

Création et gestion de Maisons de Services au Public (MSAP)

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

A l'heure actuelle ce bloc de compétence ne peut pas être effectivement exercé, la CCAPV n'arrivant pas à définir l'intérêt communautaire ; l'objectif fixé est d'y arriver, si possible, avant l'été.

Par contre les compétences suivantes restent bien communales, ou le redeviennent si elles étaient communautaires :

- création, entretien et gestion de la voirie
- action sociale
- assainissement et eau potable (compétence obligatoire à partir de 2020)

Pré Martin à Annot : première tranche de rénovation

Situé dans un cadre paysager exceptionnel, le village vacances du Pré Martin à Annot est une structure touristique d'une capacité d'hébergement unique dans cette partie du Département des Alpes de Haute Provence.

Autour d'un bâtiment principal récemment rénové et équipé de plusieurs salles de réunion et d'une salle de restauration propices à l'organisation de séminaires et de stages toute l'année, le village vacances comprend 50 chalets en bois pouvant accueillir chacun de 4 à 5 personnes, soit au total 250 personnes.

De propriété communale et géré actuellement par la société « ANN'TIE », le Pré Martin est ainsi la seule structure du secteur à proposer un hébergement de grande capacité qui est, de plus, situé à proximité d'une grande diversité d'activités touristiques (escalade, randonnée, VTT, animations culturelles...).

Construite il y a près de 30 ans, une partie de l'infrastructure (les chalets) nécessite toutefois d'être rénovée.

C'est pourquoi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal d'Annot, réuni le 6 décembre dernier, a décidé à l'unanimité de lancer dès 2018 une première tranche de rénovation concernant 12 chalets.

Pour mener à bien une telle opération, la commune sollicitera l'appui financier de plusieurs partenaires publics, en particulier l'Etat et la Région, pour qui cet équipement relève d'une importance stratégique pour le développement du tourisme de groupe à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal.

16 octobre 2017*CESSION A LA SOCIETE HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE DU LOTISSEMENT LA CROIX ROMANE ET DE L'IMMEUBLE LE COULET*

Conformément à sa nouvelle stratégie, par courrier en date du 21 Février 2017, la société Habitations de Haute-Provence sollicite la Municipalité pour faire délibérer le Conseil Municipal en vue du rachat des droits au bail des résidences édifiées sur notre commune, à savoir :

- « La Croix Romane » comprenant 20 logements.
- « Le Coulet » comprenant 6 logements.

Avec au préalable, un rallongement du bail à 99 ans du patrimoine « La Croix Romane ».

Cette offre présente un apport financier immédiat pour la commune d'un montant de 280 293 €.

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA GRATUITE DES STATIONNEMENTS RESERVES AUX VEHICULES ELECTRIQUES

Le Syndicat Départemental d'Electrification des Alpes de Haute-Provence (SDE04) a décidé d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire.

La commune est concernée par l'implantation d'une borne de recharge (1 borne comprenant 2 points de charge pour véhicules électriques et 2 prises domestiques pour la recharge des vélos électriques) localisée sur la Place

du Germe.

Le SDE demande à la Municipalité de confirmer l'engagement de la Commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la borne

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

6 décembre 2017*TARIF DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT 2018*

L'Agence de l'Eau demande qu'en vue de l'adoption du budget 2018 de l'eau et de l'assainissement, la commune d'Annot délibère sur la redevance eau et assainissement 2018 avant la fin de l'année 2017.

Par rapport à l'année 2017, les taux de base de la redevance de lutte contre la pollution et celui de la modernisation des réseaux d'assainissement restent inchangés.

Le Maire propose de maintenir le même tarif qu'en 2017.

Le prix de la redevance totale proposé est de 296.11 € TTC pour le forfait domestique de base, les autres forfaits étant des multiples du forfait de base.

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission s'est prononcée favorablement aux demandes de subventions suivantes après étude des différents dossiers :

- Anciens Combattants : 300 €
- Annot Rando : 750 €
- ACEMA Ecole de Musique: 1 300 €
- Comité des Fêtes : 5 000 €
- Wildtrack : 200 €

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA DIRMED ET LA COMMUNE

Dans le cadre de la protection contre les risques naturels, l'Etat a décidé des travaux de mise en sécurité de la RN 202 sur le territoire de la commune d'Annot.

Il est nécessaire de mettre en place des moyens de protection appropriés sur le versant Nord des falaises afin de sécuriser la route Nationale 202 et de protéger les usagers des chutes de pierres.

La commune est propriétaire des parcelles D548, D1653, et D 1659, au lieu dit Notre Dame et Courbin, parcelles en nature de falaises, surplombant la RN 202.

La commune est propriétaire des parcelles D1371, D1375, D 1076, D 1093 et D 1094, au lieu dit Les Vignes, parcelles en nature de falaises, surplombant la RN 202.

La commune doit accepter la constitution d'une servitude sur ces parcelles au profit du Domaine Public de l'Etat qui comporte le droit pour la DIRMED de mettre en place les ouvrages techniques nécessaires permettant d'assurer la sécurité des usagers de la RN 202.

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE ET DU LAVOIR DE ROUAINNE

A la demande de l'association de Sauvegarde et de Préservation du patrimoine de Rouaine, la commune d'Annot souhaite réaliser dans les prochains mois plusieurs travaux de restauration du patrimoine de Rouaine : la rénovation du toit de la chapelle Notre Dame (édifice de 1633, située sur un point haut dominant le hameau) et la valorisation du lavoir situé au cœur



du village près de la nationale.

L'objectif de ces travaux est à la fois d'entretenir le patrimoine du hameau mais également de renforcer son attractivité pour les touristes et les habitants.

Dans cette optique, la commune va solliciter les aides financières de la Région et de l'Europe (appel à proposition mesure 7.6.5 du FEADER).

Coût prévisionnel des travaux : 67 998,76 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

- FEADER (42%) : 28 831,47 €
- Conseil Régional (38%) : 25 567,53 €
- Autofinancement : 13 599,76 €

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE 12 CHALETS DU VILLAGE VACANCES DE PRE MARTIN

Souhaitée depuis plusieurs années, la rénovation des chalets du Pré Martin est devenue indispensable.

Ces chalets ont en effet près de 30 ans et nombre d'entre eux sont dans un état de vétusté qui devient un obstacle à leur bonne mise en location.

Etant donné l'ampleur des travaux et les volumes financiers concernés, la commune souhaite réaliser une première tranche de rénovation en 2018 concernant 12 chalets.

L'objectif est de démolir et de reconstruire ces chalets et d'en profiter pour les équiper en mobilier neuf.

En raison de son caractère stratégique sur le plan touristique au niveau communal comme au niveau intercommunal, cette

opération doit bénéficier de plusieurs subventions de l'Etat et de la Région.

Coût de l'opération : 842 184,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

- DETR 2018 : 200 000, 00 €
- Contrat de Ruralité : 100 000,00 €
- Contrat régional d'équilibre territorial : 200 000,00 €
- Autofinancement : 342 184,00 €

Pour 14- Contre 0 - Abstention 0

ACQUISITION DU LOCAL DE LA POSTE

Poste Immo souhaite vendre le local où se situe le bureau de poste actuellement.

La cession porterait sur le local commercial au rez-de-chaussée occupé par le bureau de poste moyennant un bail commercial, deux caves attenantes et 5 places de parking (parcelles F 707 et F 715). Le bureau de poste occupe une surface de 131,93 m² environ et les deux caves attenantes autour de 16 m² pour un loyer global annuel de 13 607 € HT/HC.

Ce bail a pris effet au 1er octobre 2014.

Poste Immo propose à la commune d'acquérir ce bien pour 125 000 €.

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

24 janvier 2018

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE «AMENAGEMENT DU COEUR DU VILLAGE : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ET RESEAUX»

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a lancé une consultation pour un marché

d'aménagement du coeur du village pour la réfection de la voirie et des réseaux rue des Vallasses, Rue Notre Dame, Rue du Peyrard et Grand Rue.

Le Maire rappelle également que la présente consultation négociée est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics applicable aux pouvoirs adjudicateurs ; il précise qu'à l'issue de la période de consultation, la commune a reçu 2 offres.

L'ouverture des plis a eu lieu le 6 novembre dernier, par la Commission d'Appel d'Offres, qui a admis les 2 candidatures et a confié l'analyse de leurs offres à notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces offres étaient d'un montant de 1 034 450 € HT pour l'une et 1 194 458 € HT pour l'autre. Après analyse par le bureau d'étude, la phase négociation a été engagée.

Al'issue de celle-ci, c'est l'entreprise Colas Midi Méditerranée qui arrive en tête avec une offre à 809 332,80 HT.

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE HYDROGEOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE ROUAINE

Le hameau de Rouaine est alimenté en eau potable par le hameau de l'Isle de Vergons via une canalisation ancienne (plus de 50 ans).

La Municipalité s'interroge sur les possibilités d'alimenter en eau le hameau de Rouaine par une ressource en eau locale et indépendante.

La société H2EA, spécialisée en hydrogéologie, a été sollicitée pour obtenir un devis.

Le montant du devis est de

9 185,00 € HT soit 11 022,00 € TTC.

Un financement auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau peut être sollicités

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

CANDIDATURE DE LA COMMUNE A LA PHASE 3 DU PROGRAMME TEPCV

Le Parc du Verdon et le Pays A3V ont entamé en 2015 une démarche de candidature commune sur le dispositif d'Etat - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), géré par le Ministère de l'Écologie.

Celui-ci vise à encourager notamment la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et l'atténuation des effets du changement climatique. Deux appels à projets territoriaux ont été lancés par le territoire (Pays A3V et Parc du Verdon) en 2016 et 2017, auxquels la commune a déjà émergé.

Un troisième appel à projet territorial a été lancé en décembre 2017, portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public, en vue de faire remonter des projets des communes ou intercommunalités. Cet appel à projets propose cette fois la possibilité de bénéficier d'une prise en charge des travaux éligibles sur la base de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Un opérateur privé a été retenu par le territoire (« Primes Énergies, vos travaux éco »), habilité par l'Etat pour déposer des demandes de CEE pour le compte de tiers et donc des collectivités du territoire.

Chaque collectivité sera signataire d'une convention d'engagement avec l'opérateur et le territoire. La collectivité devra effectuer l'avance

des dépenses et se verra payer les CEE générés par les travaux réalisés après dépôt par l'opérateur des dossiers de demande de CEE au pôle national des CEE (PNCEE).

A ce titre cet appel à projet offre l'opportunité d'amorcer la rénovation prévue de 12 chalets du Pré Martin.

Les modalités de mobilisation de ces CEE prévoient un soutien à hauteur maximum de 90 % du montant HT des dépenses éligibles, conditionné au respect des critères ciblés dans l'appel à projet, visant ainsi une réduction significative des consommations d'énergie.

Les travaux devront être réalisés au plus tard pour la fin octobre 2018

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

COTISATION 2018 AU SDIS

Le conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute Provence, par délibération des 30 novembre et 21 décembre 2017, a déterminé la contribution de chaque collectivité ; un taux de 1,1% a été voté.

Pour la commune d'Annot, le montant appelé par le SDIS 04 pour l'année 2018 est de 35 680,05 €.

Le maire rappelle que pour l'année 2017 la commune d'Annot a versé la somme de 35 291,84 €.

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FETE DE L'ESCALADE ANNOT A BLOC 2018

Annot à Bloc est traditionnellement organisée pendant un week-end de la fin mai ou début juin en fonction du calendrier des autres compétitions d'escalade et de la date de la fête patronale du village.

La manifestation se déroulera les

26 et 27 mai 2018, le montant prévisionnel total de l'opération s'élevant à 35 000,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention de la Région PACA : 7 000,00 € soit 20 % du coût de l'opération

- Subvention du Conseil Départemental : 7 000,00 € soit 20 % du coût de l'opération

- Subvention de l'Etat FNADT : 10 500,00 € soit 30 % du coût de l'opération

- Autofinancement : 10 500,00 € soit 30 % du coût de l'opération

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

CREATION DES POSTES SAISONNIERS: PISCINE, MUSEE, VOIRIE, SERVICE ANIMATION

Le maire propose, en prévision de la prochaine saison estivale, d'ouvrir les postes de saisonniers suivants :

- Piscine : 2 postes d'ETAPS saisonniers à temps complet

- Services techniques : 1 poste à temps non complet pour 2 mois

- Au musée pour 2 mois : 1 poste à temps complet

- A la piscine pour 2 mois : 2 postes à temps complet

- A la piscine pour 5 mois : 1 poste à temps complet

- Au service animation pour 6 mois : 1 poste à temps complet

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0



Annot1Scène04

En 2017, la compagnie de théâtre associative « Annot1scène04 » a préparé dans son atelier un spectacle contemporain et populaire avec le metteur en scène Lionel Véran.

Il s'agissait d'une comédie : « Comme on connaît les siens... » écrite par Séverine Loubiat.

Cette pièce de théâtre, avec la connivence des comédiens amateurs, conte les retrouvailles mouvementées de trois générations de femmes. Peu à peu se dévoilent quelques secrets avec des tensions internes familiales saupoudrées par les déboires d'un prêtre qui essaie maladroitement d'apporter son aide.

Ce spectacle a été présenté à Annot, sur le site magnifique de la Place du Coulet et a continué son aventure au cours de l'été dans les villages de Braux, du Fugeret, de Méailles et Saint André-les-Alpes.

Les comédiens Anthony, Brigitte, Charlette, Frédérique, Juliette, Laurence et Odile prennent leur rôle au sérieux!

C'est une excellente activité pour garder la forme ! Ils prennent beaucoup de plaisir à découvrir les textes, acquièrent une formation technique et participent à la mise en scène. Le plaisir du public est leur récompense.

En 2017 L'association a co-animé le carnaval des écoles avec l'association des parents d'élèves.

En 2018, Une nouvelle pièce de théâtre sera présentée. L'association souhaite aussi développer une action culturelle avec les partenaires locaux en formant des comédiens amateurs susceptibles de participer aux différentes initiatives de la médiathèque départementale. Elle proposera des représentations brèves une fois par trimestre. La première aura lieu pendant le printemps des poètes du 4 au 19 mars, soit le jeudi 8 mars. Des rencontres culturelles et musicales seront proposées tout au long de l'année en participation libre.

Nous remercions le chaleureux public d'Annot et le soutien précieux de la commune.

Si vous êtes tentés par cette aventure, n'hésitez pas à rejoindre l'association. Elle vous accueillera avec plaisir pour développer de futurs projets.

Pour tout renseignement, contacter Lionel au 06 10 42 68 61.





Cant'Annot, une date à retenir

Une date à retenir et à noter, dès à présent, dans vos agendas : le dimanche 22 avril 2018 !

Les choristes de Cant'Annot et leurs invités de la chorale « Les Fous des Lyres » de Villars-Colmars se produiront, en fin d'après-midi, lors d'un concert en commun à l'Eglise Saint-Jean Baptiste d'Annot.

Une bien belle façon de célébrer l'amitié entre villages de notre nouvelle Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon, Sources de Lumière ». Un très beau moment d'amical partage vocal pour un programme des plus variés : classique, chants du monde, variété française et internationale, et bien d'autres surprises encore. Le final sera interprété par les deux choeurs réunis. Nous vous attendons très nombreux !



L'action de «Keur Jardin» récompensée

Dans le cadre de l'appel à projets «Solidarité Sans Frontières» pour 2017, le Conseil Départemental a primé six actions mises en oeuvre par des associations des Alpes-de-Haute-Provence.

Parmi celles-ci, le 27 novembre, M. René MASSETTE, Président du Conseil Départemental, a distingué l'Association **Keur Jardin**, dont le siège social est à Annot, en remettant un chèque de 1 500 € à son secrétaire, M. Michel LUMEDILUNA. KEUR JARDIN oeuvre dans le domaine de l'aide éducative et agricole à Saint-Louis, au Sénégal, où sa présidente, Mme Françoise DELAPLAGNE, agit en ce moment.

C'est ainsi qu'une motopompe solaire pourra notamment être achetée.

Ludothèque itinérante «Au Temps des Lutins»

La ludothèque itinérante passe depuis 2 ans régulièrement à Annot pour tous les amateurs de jeux et pour tous ceux qui souhaitent en découvrir ! En 2017 vous avez pu voir la camionnette des lutins passer à l'école, au jardin, dans les salles polyvalentes... et pour 2018 il y en aura encore pour tous les goûts et pour tous les âges:

- les Matins des p'tits lutins pour les tout-petits de 0 à 3 ans et leurs accompagnants (parents, grands-parents, assistantes maternelles...), de 10h à 11h30 à la salle DOL. Prochaines dates pour 2018 : 5 avril, 7 juin

- les soirées jeux ados-adultes pour découvrir, jouer ou re-re-jouer à des jeux divers et variés : de coopération, d'ambiance, de stratégie, d'enquête, d'aventure. Prochaines dates : 23 mars, 20 avril, 25 mai, 29 juin (à partir de 18h)

La ludothèque itinérante «Au temps des lutins» est l'une des activités proposées par l'association «La Collective de Chalvagne» qui vous accueille aussi sur son terrain et ses chalets à Val de Chalvagne pour une après-midi jeux par mois (jeux pour tous : enfants, familles, grands joueurs). Les 1er dimanche du mois de 12h à 17h (prochaines dates : 1er avril, 6 mai, 3 juin). Plusieurs animateurs bénévoles vous accompagnent dans la découverte des jeux et pour tout renseignement, contactez la coordinatrice de la ludothèque, Liby COLOT, en la croisant au village ou par e-mail : chalvagne@lesgouttesdo.net

L'association «La Collective de Chalvagne» organise aussi chaque semaine à Annot des «Ateliers d'Entraide Affective» (groupe de parole pour favoriser une entraide efficace et agréable entre les individus).

Renseignements et inscriptions auprès de Jérémy au 06 64 37 59 06.

Sur le territoire, l'association est également référente pour le REAPP (Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité). Pour tout renseignement ou questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter Liby également. Vous pouvez aussi visiter le site <http://www.reaap04.fr/> où vous retrouvez de multiples propositions pour les parents et les enfants de tous âges sur tout le département.





Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Monsieur Elie ASSANDRI
- Monsieur Jacques MORTIER
- Madame Song TCHA
- Monsieur Marcel LEBRUN
- Monsieur Ernest DOMENGE
- Monsieur Robert MANUEL
- Madame Gisèle RIPERT épouse KHUN

Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Eden, fils de Charlotte PIACENTINO et Benoît FOUGERES
- Victor, fils de Mylène RIFFLARD et Olivier ALLEMANDI
- Gaëtan, fils d'Amandine BERARD et Laurent HANNESSE
- Anneli, fille d'Aurore LAURENT et Alexandre IVALDI
- Cléa, fille d'Aurélié COTTON et Christophe BLASCO
- Sasha, fils de Morgane GIUSTO et Sébastien LATTANZI

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- M. et Mme BEGUY Gérald et leur fils
- Madame Vivienne GRONDIN

Nouveaux commerçants

Bienvenue et bonne installation aux nouveaux commerces et entreprises :

- M. et Mme Gérald BEGUY, nouveaux gérants de PULSAT
- Madame Sara MARTEL, nouvelle kinésithérapeute

CINEMA DE PAYS

Les prochaines séances du Cinéma de Pays se tiendront à la salle polyvalente de Vérimande, à 18 heures et 21 heures.

Notez d'ores et déjà les prochains rendez-vous :

- vendredi 30 mars 2018 (salle polyvalente)
- vendredi 27 avril 2018 (salle du Campus)
- vendredi 25 mai 2018 (salle polyvalente)
- vendredi 22 juin 2018 (salle du Campus)

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Dr Bono : 04 92 83 23 02
Dr Roux : 04 92 83 26 67

AMBULANCES
Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Brunel : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Guelpa : 04 92 83 76 48
Bizet : 06 83 24 51 96
Martel : 06 59 73 62 40

CHIROPRACTEUR
Casedevant : 06 12 24 68 92

OSTEOPATHE
Vilefroy : 06 65 02 63 65

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 06 60 35 22 95

POMPES FUNÈBRES
Muraire : 04 92 83 22 80

MAIRIE
04 92 83 22 09

BUREAU D'ACCUEIL DU TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC
04 92 30 07 90

«à l'ombre du baou»

Bulletin d'information municipal.

Directeur de la publication :

Jean Ballester, Maire d'Annot.

Ont participé à la rédaction de ce numéro
l'Equipe municipale, celle de l'Office de Tourisme
et plusieurs associations que vous reconnaîtrez.

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999